
AVIS

Projet d'arrêté ministériel déterminant le programme minimum d'entretien des systèmes de chauffage de type 2, de climatisation et de ventilation

Demandeur	Ministre Alain Maron
Demande reçue le	14-04-23
Avis adopté par le Conseil de l'Environnement le	11-05-23

Préambule

Le 14/04/2023, le Conseil de l'Environnement (ci-après « le Conseil ») a reçu une demande d'avis relative au projet d'arrêté ministériel déterminant le programme minimum d'entretien des systèmes de chauffage de type 2, de climatisation et de ventilation.

Le projet d'arrêté soumis pour avis :

- Vise l'exécution des articles 2.4.1 et 3.2.1 de l'AGB du 21/06/2018 « exigences chauffage et climatisation PEB » ;
- Vise à étendre l'arrêté actuel du 21/03/2014 « *déterminant les prescriptions relatives à l'entretien minimal des systèmes de climatisation dans le cadre de la réglementation relative à la performance énergétique et au climat intérieur des bâtiments* » aux systèmes de chauffage de type 2 et à abroger cet arrêté ;
- Détermine les opérations minimales d'entretien à réaliser sur les équipements techniques des systèmes de chauffage de type 2, des productions d'eau chaude sanitaire, des systèmes de climatisation et des systèmes de ventilation qui entrent dans le champ d'application de la réglementation PEB relatives aux installations techniques (articles 1.3.1 et 1.3.2 de l'arrêté « exigences chauffage PEB »).

Avis

Le Conseil se demande si le projet d'arrêté soumis pour avis a été rédigé avec l'objectif de respect de certaines normes (sanitaires et auditives) par les systèmes de chauffage, de production d'eau chaude sanitaire, de climatisation et de ventilation ? Si oui, de quelles normes s'agit-il et comment ont-elles été calculées ? Le client devrait pouvoir vérifier si l'entretien de ses équipements techniques convient non seulement aux opérations minimales du projet d'arrêté, mais également aux normes protégeant la santé (d'un point de vue sanitaire et auditif).

Le Conseil s'interroge également quant aux coûts supplémentaires des entretiens visés par le projet d'arrêté pour les ménages. Ont-ils été calculés par le Gouvernement ? Si oui, **le Conseil** aimerait pouvoir en disposer.

*

* *